

Lyon, le 14 janvier 2016

RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A la date du 31 décembre 2015 la société XPO Logistics Europe a résilié le contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers signé avec Exane BNP Paribas.

Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation du contrat de liquidité étaient :

- Une somme de 916.164 € euros
- 5.869 titres XPO Logistics Europe